29 juin 2010 **10.371**

Question du groupe UDC

Naturalisations anonymes

La naturalisation n'est pas un acte banal. La récente décision du Conseil d'Etat de ne plus publier les noms des nouveaux Suisses sur le site de l'Etat et dans la Feuille officielle nous choque. Des personnes naturalisées auraient-elles des choses à cacher? La naturalisation découle certes d'un choix privé, mais elle est soumise à un processus politique au niveau des communes (commission de naturalisation) et de l'Etat (décision du Conseil d'Etat). L'aspect public est donc évident et doit primer sur l'intérêt privé.

Dans ce sens, nous demandons au Conseil d'Etat si:

- il entend rétablir au plus vite la publication de la liste des personnes naturalisées, au moins dans la Feuille officielle;
- il entend, le cas échéant, modifier la législation pour que la publication fasse partie intégrante du processus de naturalisation;
- il va renoncer, si la publication n'est plus faite, à la réception organisée deux fois par année en l'honneur des nouveaux naturalisés.

Signataires: W. Willener et R. Clottu.